



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

7 JUILLET 2026

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins-de-Napierville, tenue le mardi 7 juillet 2026 au Chalet des loisirs, située au 263, route Édouard-VII à Saint-Jacques-le-Mineur, Québec, J0J 1Z0.

Monsieur Daniel Prince, agit comme directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Madame Marie-Eve Boutin agit à titre de mairesse et présidente d'assemblée.

Ouverture de la séance

Madame Marie-Eve Boutin, mairesse, informe l'assistance que la séance extraordinaire est ouverte à 19 h.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, PRÉSENCE DES MEMBRES ET PRÉSENTATION ORDRE DU JOUR**

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Madame Audrey Morris, conseillère district 1
Madame Francine Gingras, conseillère district 2
Monsieur Marc-André Parent, conseiller district 4
Madame Karine Paiement, conseillère district 5
Madame Patricia Venessa Lafrenière, conseillère district 6
Était absent le membre du conseil suivants :
Madame Mylène Therrien, conseillère district 3

L'avis de convocation de la séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec* et 134 du *Code de procédure civile*.

2026-07-184

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres du conseil et présenté ci-dessous.

∞ ADOPTÉE ∞

∞ ∞ ∞ ∞

ORDRE DU JOUR

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 3.1 Nomination de madame Stéphanie Richer à titre de directrice générale, greffière-trésorière (Entrée en fonction : le 10 août 2026)
- 3.2 Adoption d'un plan d'intégration destiné à la direction générale
- 3.3 Nomination d'une personne responsable à titre de personne autorisée à signer les chèques et agir comme représentante de la municipalité pour le compte de Desjardins
- 3.4 Nomination d'une représentante à titre de personne autorisée de la municipalité auprès de Revenu Québec

4. **FINANCES ET TRÉSORERIE**

- 4.1 Autorisation de signer les ordres de changements 26 et 27 et déboursier les sommes associées pour le chantier du complexe municipal
 - Climatisation / ventilation - Bibliothèque



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

7 JUILLET 2026

N° de résolution
ou annotation

4.2 Demande de paiement 13 : Construction Richelieu pour le
complexe municipal

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. CLOTÛRE DE LA SÉANCE

☞ ☞ ☞ ☞

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2026-07-185

**3.1. Nomination de madame Stéphanie Richer à titre
directrice générale, greffière-trésorière
(Entrée en fonction : le 10 août 2026)**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 210 du *Code
municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), toute municipalité
doit avoir un directeur général et un greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures et les
entrevues réalisées par le comité des ressources
humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité
des ressources humaines d'embaucher madame
Stéphanie Richer à titre de directrice générale et
secrétaire-trésorière;

Il est proposé par madame Francine Gingras et résolu
UNANIMEMENT, de nommer madame Stéphanie Richer à
titre de directrice générale et greffière-trésorière de la
municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

QUE sa date d'entrée en fonction est le 10 août 2026;

D'AUTORISER madame Marie-Eve Boutin, mairesse, à
signer son contrat de travail joint aux pièces justificatives
de la séance pour en faire partie intégrante;

QUE ce conseil autorise monsieur Daniel Prince, directeur
général par intérim à faire le nécessaire pour son entrée
en fonction.

☞ ADOPTÉE ☞

2026-07-186

**3.2. Dépôt d'un plan d'intégration destiné à la direction
générale**

Il est proposé par madame Patricia-Venessa Lafrenière
résolu UNANIMEMENT que ce conseil prend acte du plan
d'intégration de la nouvelle direction générale et s'en
déclare satisfait.

☞ ADOPTÉE ☞



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

7 JUILLET 2026

N° de résolution
ou annotation

2026-07-187

3.3. Nomination d'une personne responsable à titre de personne autorisée à signer les chèques et agir comme représentante de la municipalité pour le compte de Desjardins

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Stéphanie Richer à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière, dans ses fonctions, a la responsabilité de la gestion des affaires bancaires de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE deux signatures sont requises dans le compte de la caisse Desjardins pour autoriser les transactions bancaires;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser madame Stéphanie Richer à être signataire au compte de la municipalité et sur la plateforme Accès D Affaires à compter du 10 août 2026 et d'enlever à cette même date, le signataire, monsieur Daniel Prince directeur général par intérim.

ADOPTÉE

2026-07-188

3.4. Nomination d'une représentante à titre de personne autorisée de la municipalité auprès de Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE madame Stéphanie Richer occupera désormais le poste de directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE ce poste implique d'agir à titre de représentant de la municipalité pour la gestion des affaires courantes;

CONSIDÉRANT QUE son pouvoir est régi par les règlements numéro AD-105 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la municipalité et le règlement AD-106 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

CONSIDÉRANT QUE son rôle à titre de plus haut fonctionnaire de la municipalité est encadré par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1);

Il est proposé par madame Patricia-Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, madame Stéphanie Richer;

à remplir et à assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises de Revenu Québec, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

7 JUILLET 2026

de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);

à agir à titre de représentant autorisé de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour tout dossier impliquant Revenu Québec.

ADOPTÉE

2026-07-189

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1. Autorisation de signer les ordres de changements et de déboursier les sommes associées pour le chantier du complexe municipal

- **Ordre de changement - relatif à la ventilation/climatisation de l'espace réservée pour la bibliothèque**

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la construction du complexe municipal;

ATTENDU QUE les travaux de ventilation et de climatisation de la partie bibliothèque n'ont pas été prévus lors de l'appel d'offres initiale;

ATTENDU QUE les directives de changement no 27 et 29 ont été soumises afin de modifier la portée des travaux initialement prévus;

ATTENDU QUE lesdites ordres ont été analysées et recommandées par les professionnels au dossier et jugées justifiées;

Il est proposé par monsieur Marc-André Parent et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal approuve les ordres de changements 27 et 29 dans le cadre du projet de construction du complexe municipal, pour un montant de 151 158,70\$ (taxes exclues),

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2026-07-190

4.2. Demande de paiement 13 : Construction Richelieu pour le complexe municipal

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la construction du complexe municipal;

ATTENDU QUE la compagnie Construction Richelieu est l'entrepreneur responsable de l'exécution des travaux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

7 JUILLET 2026

ATTENDU QUE le décompte progressif no 1 couvrant les travaux exécutés du 1^{er} au 31 mai 2026, a été soumis;

ATTENDU QUE ledit décompte a été vérifié et recommandé pour paiement par les professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Karine Paiement et résolu UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif no 13 à la compagnie Construction Richelieu, au montant de 362 893,44\$ (taxes exclues), pour les travaux exécutés du 1^{er} au 31 mai 2026 dans le cadre du projet de construction du complexe municipal;

QUE les sommes requises à cette fin soient puisées à même les crédits budgétaires prévus au projet;

QUE les frais relatifs soient imputés au poste budgétaire approprié, selon un certificat de crédits disponibles du greffier-trésorier.

☞ ADOPTÉE ☞

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période des questions : 19 h 20

Fin de la période des questions : 19 h 20

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

6.1. Levée de la séance extraordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que la séance soit levée à 19 h 20.

☞ ADOPTÉE ☞

Marie-Eve Boutin, mairesse

Daniel Prince, directeur général et greffier-trésorier par intérim

2026-07-191